

DEPARTEMENT  
**ESSONNE**CANTON  
**ARPAJON**COMMUNE  
**BRUYERES-LE-CHATEL****N° D2025/40****DECISION DU MAIRE****Le Maire de la Commune de BRUYERES-LE-CHATEL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal n°DCM2020/18 du 10/06/2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal, pour décider "de demander à tout organisme financeur, au taux maximum et pour tout projet d'investissement ou de fonctionnement inscrit au budget principal de la commune, l'attribution de subventions ",

**CONSIDERANT** que le projet de déconnexion des eaux pluviales Place de la Cave aux Fleurs sur la commune de Bruyères-le-Châtel,

**CONSIDERANT** que l'Agence de l'Eau Seine Normandie a décidé de soutenir financièrement la Commune dans la réalisation de son projet,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention de partenariat afin de fixer les obligations de chacune des parties,

**DECIDE**

**Article 1** : De signer la convention d'aide financière N° 1116308 (1) 2025 avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie d'un montant de 110 185€, au titre des travaux de déconnexion des eaux pluviales Place de la Cave aux Fleurs sur la commune de Bruyères-le-Châtel.


**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application et à la poursuite de la présente décision et notamment à signer toutes pièces en la matière,

**Article 3** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :  
- transmise au conseil municipal lors d'une prochaine séance,  
- transmise au Représentant de l'Etat.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.*

Date de publication : 24/11/2025

Fait à Bruyères-le-Châtel, le 24/11/2025  
Le Maire,  
  
Thierry ROUYER



REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2025

Application agréée E-legalite.com

11\_AE-091-219101151-20251124-D2025\_40-CC

REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2025

Application agréée E-legalite.com

11\_RE-091-219101151-20251124-02025\_40-CC

**CONVENTION D'AIDE FINANCIERE** N° 1116308 (1) 2025

**TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES**
**1. ATTRIBUTAIRE - BENEFICIAIRE :** 0591115S

COMMUNE  
BRUYERES LE CHATEL  
2, rue des Vignes  
MAIRIE  
91680 BRUYERES LE CHATEL

**2. TRAVAUX CONCERNES :** Déconnexion de 1 633 m<sup>2</sup> à Bruyères-le-Châtel

**Description des travaux :**

Les travaux aidés sont les suivants :

Déconnexion des eaux pluviales à Bruyères-le-Châtel (77970) place de la cave aux fleurs avec désimperméabilisation de 1 624 m<sup>2</sup>.

**Situation après-travaux :**

- 68 m<sup>2</sup> de surface imperméable raccordée (ruissellement puis renvoi au réseau par canalisation)
- 9 m<sup>2</sup> de surface imperméable gérées à ciel ouvert (ruissellement puis infiltration au droit des espaces verts)
- 1 053 m<sup>2</sup> de surface perméable non pleine terre  
(Infiltration au droit du revêtement perméable)
- 1 002 m<sup>2</sup> de surface perméable de pleine terre  
(infiltration directe à ciel ouvert)

Coûts retenus : Etudes préalables, MOE conception, Travaux (Lot VRD et paysage).

Coûts non retenus : Enrobé en schiste rouge, mobilier et signalétique, options.

Demande d'aide formelle en date du : 07/07/2025

**Indicateurs techniques :**

Aucune file n'est concernée par les travaux.

L'intervention concerne les actions de :

- Maîtrise à la source de la pollution pluviale  
par désimperméabilisation : 1 624 m<sup>2</sup> ;  
par déreraccordement : 1 633 m<sup>2</sup> ;

**3. CONCOURS FINANCIER**

**MONTANT DU PROJET :** 303 578 € HT

**PARTICIPATION DE L'AGENCE :**

1623 - Réduction à la source des écoulements de temps de pluie

FORME DE L'AIDE	MONTANT RETENU	TAUX AIDE	MONTANT D'AIDE	CONDITIONS DE REMBOURSEMENT			
				DUREES (mois)		Intérêts (taux %)	Frais de gestion (taux %)
				Avance	Différé		
Subvention	110 185	100	110 185				
<b>TOTAL</b>			110 185				

Type de régime d'aide publique : aides ne relevant pas de l'encadrement européen

**4. ENGAGEMENT DE L'ATTRIBUTAIRE**

Fournir à l'agence de l'eau un plan de récolement des travaux réalisés et un tableau récapitulatif où sont clairement identifiées les surfaces dont les apports par les pluies courantes sont gérés sur des surfaces non imperméabilisées à ciel ouvert.

**REÇU EN PREFECTURE**

le 25/11/2025

Application agréée E-legalite.com

**CONVENTION D'AIDE FINANCIERE** N° 1116308 (1) 2025

**TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES**

stockés pour utilisation. Les surfaces supplémentaires de pleine terre végétalisées y sont clairement distinguées des autres surfaces.

**5. DISPOSITIONS PARTICULIERES DE PAIEMENT**

**6. PRESENTATION DE LA DEMANDE DE SOLDE**

Délai de transmission des pièces de solde de l'aide : 36 mois

**7. DATE D'EFFET CONTRACTUEL**

La présente convention prend effet à compter du : 28/10/2025.

Le : 28/10/2025

**Le Directeur de l'Agence**

Directrice Générale de l'Agence de  
l'Eau Seine Normandie

Signé : Sandrine ROCARD



L'attributaire certifie  
avoir pris connaissance  
des conditions des titres I  
et II

Le : 24/11/2025

Nom ROUYER

Prénom Thierry

Qualité Maire

Signature



REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2025

Application agréée E-legalite.com